



SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER
reconnue comme Etablissement d'Utilité publique par décret du 30-04-1970
Station de Saint-Martin (Antilles françaises)



Saint Martin le 16-06-2017

Mr GULAY Bulent .
Président de METIMER

Chère Madame, Cher Monsieur,

Par votre don de **1620 €**, vous avez fait le choix de soutenir financièrement les actions de notre station S.N.S.M. de Saint-Martin, et je tiens à vous en remercier personnellement, au nom de tous nos bénévoles qui, malgré leurs contraintes familiales et professionnelles, sont opérationnels jour et nuit pour répondre aux appels du CROSS des Antilles-Guyane, pour sauver des vies et des bateaux en mer.

Notre station a été honorée en novembre 2015, par l'Organisation Maritime Internationale, comme l'un des 4 récipiendaires du Prix pour « sauvetage héroïque », pendant le cyclone Gonzalo, le 13 octobre 2014, sauvetage au cours duquel notre vedette a été mise hors-service, malheureusement.

Nos actions et nos moyens sont financés à 90% par des initiatives privées. C'est incontestable : le premier des sauveteurs, c'est vous, le donateur ! Sans vous, sans votre engagement, nos bénévoles ne pourraient pas remplir ces missions d'utilité publique que sont la prévention, la formation et le sauvetage en mer.

Je ne vous l'apprends pas, le tourisme nautique est en forte augmentation dans notre région et le rapport de Saint-Martin et de ses habitants avec la mer évolue constamment : accroissement du nombre de plaisanciers, diversification des loisirs nautiques, nouvelles pratiques à risques, judiciarisation de la société, etc... Il nous faut donc nous adapter, renforcer la formation de nos équipiers, assurer la maintenance de nos moyens nautiques et renouveler nos équipements de sécurité, de communication et de sauvetage.

De nombreux défis nous attendent dans les prochains mois, et j'espère vivement pouvoir compter sur votre soutien à nos cotés.

Avec mes remerciements pour votre fidélité, veuillez agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

René-Jean Duret,
Président de la station S.N.S.M. de Saint-Martin

P.S. Votre don fera l'objet d'un reçu fiscal que vous recevrez prochainement et qui vous permettra de le déduire de votre déclaration d'impôt sur le revenu.

Une vie humaine n'a pas de prix, mais son sauvetage en mer a un coût !

S.N.S.M de Saint-Martin : Réunion tous les jeudis de 19 à 20h. à la station, en face de la Marina Fort-Louis
18, Bd du Dr Hubert Petit, Front de mer de Marigot, 97150 SAINT-MARTIN (Antilles françaises). Tel. 06 90 76 75 00

